

Appel à résidence territoriale

2021-2022

SOLIMA CREUSE

Le SOLIMA Creuse a été créé en 2014 à l'initiative de l'ADIAM de la Creuse, de la DRAC du Limousin et des acteurs de terrain. L'association SOLIMA Creuse est née en janvier 2017 dans le respect de la démarche SOLIMA, processus de concertation non hiérarchisé entre des acteurs des musiques actuelles (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire), des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, agglomérations, départements, Régions...) et l'État, pour travailler à une co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles, adaptées aux territoires.

Le SOLIMA est à la fois un outil de réflexion et un instrument de travail mettant en place des actions concrètes. Dans ce cadre, l'assemblée générale a validé avec le soutien de ses partenaires institutionnels (DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Creuse) la mise en place de résidences territoriales et d'un groupe de travail dédié, chargé du choix et de la mise en œuvre de cette action.

Définition :

Les résidences territoriales s'entendent comme des temps de création en faveur d'artistes dont une part significative du projet artistique entre dans le champ des musiques actuelles. Ces résidences seront nécessairement découpées en plusieurs temps et réparties sur le territoire. Un temps pourrait être consacré à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et notamment l'intervention auprès des enfants sur des temps scolaires ou périscolaires dans le respect des trois piliers de l'EAC : l'enseignement, la rencontre avec les œuvres et la pratique artistique et culturelle. Ces interventions devront être planifiées avec l'équipe artistique et celle du Solima afin d'en déterminer la pertinence.

Objectifs :

Les objectifs sont doubles :

- Pour les artistes : bénéficier de temps de résidence variés et adaptés à chaque projet dans des conditions adaptées aux besoins, profiter d'un apport en termes de communication et de possibilités de diffusion, mais également pouvoir disposer d'un éclairage de professionnels et d'intervenants (accompagnement, conseils, informations...)
- Pour le territoire et les acteurs : favoriser l'interconnaissance et le travail en commun, faire bénéficier le territoire de la présence d'artistes, notamment par l'action culturelle, donner une image positive et professionnelle pour l'accueil des productions nationales et internationales

Présentation des lieux partenaires

Les résidences territoriales sont accueillies par différentes structures situées sur le territoire de la Creuse:

Café de l'Espace

www.cafedelespace.com

Association Pays'Sage

www.pays-sage.net

Naut'active:

<https://www.lanaute.com/>

Scène Nationale d'Aubusson:

<https://www.snaubusson.com/>

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest:

<https://www.creusesudouest.fr/>

La Guérétoise de Spectacle:

<https://www.lagueretoisedespectacle.fr/>

Durée des résidences

- Les résidences proposées seront d'un minimum de 4 jours et seront possiblement suivies d'un temps d'échange en milieu scolaire sur l'une des sessions.
- Le nombre minimum de sessions à planifier est de deux fois 4 jours sur deux lieux distincts. En fonction des propositions, un troisième temps de travail peut être envisagé.
- Dans la mesure du possible, une sortie de résidence sera proposée. Cela sera à envisager entre l'équipe artistique et la structure d'accueil.
- Les résidences sont basées sur une année scolaire. Les résidences débuteront en janvier 2022 et devront obligatoirement se terminer pour décembre 2022.

Organisation

Le groupe de travail est aujourd'hui composé des associations Pays'Sage, Naut'Active, Espace Associatif Alain Fauriaux, Creuse Toujours, La Guérétoise de Spectacle, la Scène Nationale d'Aubusson, La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest. Ce groupe propose un cahier des charges validé en comité d'animation avec les partenaires institutionnels (DRAC, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Creuse). Il propose tous les ans l'accompagnement de 4 artistes/ou groupe d'artistes (2 artistes creusois et 2 artistes nationaux ou internationaux) selon les critères définis ci-après. Les résidences territoriales sont fractionnées en 2 ou 3 temps, (en fonction des besoins artistiques et/ou techniques), avec une prise en charge partielle ou totale de l'ensemble des frais (à définir en fonction de la demande).

Critères

Pour tous :

- Évaluation esthétique
- Professionnalisme ou volonté de professionnalisation
- Apports potentiels des temps de résidence
- Niveau technique ou/et scénique
- Perspectives de développement et de diffusion
- Acceptation de temps d'action culturelle lors des temps de résidence, notamment à destination des publics scolaires
- Entourage notamment technique (sonorisation, éclairagiste, vidéaste...)
- Obligation de mention du soutien du SOLIMA et de ses partenaires
- Supports numériques existants

Pour les artistes nationaux ou internationaux :

- Prise en compte de la singularité creusoise sur les lieux d'accueil
- Co-adaptabilité acteurs/artistes aux demandes et aux réalités
- Réponses aux demandes d'actions liées au temps de création (temps de rencontre...) dans un cadre prédéterminé.

Dossier de candidature :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae ou parcours artistique et professionnel de l'équipe artistique
- Une description du projet envisagé et le détail des objectifs des résidences,
- Si structure administrative, la copie d'attribution de licence d'entrepreneur de spectacles
- L'engagement à respecter la législation en application du droit du travail et du code de la propriété intellectuelle,
- Les Supports audio et/ou vidéo sont recommandés
- Tout document complémentaire susceptible d'appuyer la candidature et jugé pertinent.
- La description précise des demandes techniques (plateau, son, lumière..) ainsi que les contenus pour chaque session de résidence imaginée qui sera discuté avec le groupe de travail Solima Creuse.

Rémunération :

Le Solima Creuse propose de prendre en charge les frais suivants :

- 1 cachet par artiste et par temps de résidence (en fonction du nombre de personnes et du budget global précisé dans la convention)
- Les frais d'hébergement éventuels
- Une base forfaitaire pour les repas de 6€/pers. par repas
- Pour les artistes non creusois, les frais de déplacements à hauteur de 0.30€/km
- Les frais de location technique et de salaires de techniciens
- Les frais d'intervention d'un(e) professionnel(le) dans le cas d'un accompagnement particulier (metteur(e) en scène, photographe...)

Sur des critères artistiques et financiers, Le groupe de travail du Solima Creuse se réserve le choix des groupes et compagnies postulants.

Calendrier de sélection :

- Dépôt des dossiers : Entre le 17 novembre et le 8 décembre 2021.

Aucun dossier ne sera étudié passé ce délai.

Les groupes et compagnies choisies seront connues le 15 décembre 2021

- Les dossiers pourront être envoyés par courrier ou par mail à l'adresse suivante: solimacreuse@gmail.com
- Les équipes artistiques sélectionnées seront invitées à nous rencontrer (visio possible) afin de parler du projet artistique et des demandes d'accueil (besoin en matériel, en intervenants...) dans la semaine du 16 au 22 décembre 2021.

Groupes accueillis les années précédentes :

Zarhza, Eyon'lé, Arash Sarkeshik, Gregory Mariscal, Angela Flahaut, The Gluteens, Ceiba, Mitchi Bitchi Bar, Bellalure, Krüt...